



BREVET GRAND GIBIER SESSION 2021



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Une session de formation pour le Brevet Grand Gibier est organisée dans l'Orne. Les réunions se tiendront dans le respect des mesures sanitaires. En cas d'impossibilité à tenir les réunions, des visioconférences seront organisées. L'ensemble des modules commentés sera également mis à disposition des candidats.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 6 mars 2021 à 9 h à la FDC 61 - La Briqueterie - 61310 SILLY-EN-GOUFFERN (Présentation du Brevet, validation des inscriptions, vente des supports/documentation). Elle sera suivie de la première séance de formation.

QU'EST-CE QUE LE BREVET GRAND GIBIER ?

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Le Brevet Grand Gibier comporte deux épreuves :

- une épreuve théorique de contrôle des connaissances sur diapositives avec questions à choix multiple,
 - une épreuve pratique (tir, arc ou vénerie). Il est possible de passer plusieurs épreuves pratiques.
- Pour obtenir le brevet, le candidat doit satisfaire aux deux épreuves. Les épreuves sont indépendantes et peuvent être passées ou repassées en cas d'échec, à des sessions différentes, y compris dans d'autres départements. Un justificatif est donné à chaque candidat ayant réussi partiellement.

Deux catégories sont prévues :

- Le Brevet Grand Gibier 1er Degré - insigne ARGENT.
- Le Brevet Grand Gibier 2ème Degré ou "Brevet de gestionnaire" - insigne OR.

Le Brevet 2ème degré ne peut être obtenu qu'après le 1er degré.

SEANCES DE FORMATION THEORIQUE

Les séances de formation sont fortement conseillées mais non obligatoires. En cas de difficultés à suivre les séances de formation, il est possible de suivre les séances de formation sur deux ans et de passer l'examen à la fin. Les sujets abordés sont les suivants :

- sanglier
- cerf

- chevreuil, gibier de montagne
- maladies du gibier
- traces, laissées
- sylviculture, connaissance de la forêt
- faune, flore, champignons
- balistique, armes, optiques
- réglementation, responsabilité, sécurité
- vénerie, chiens de chasse
- recherche au sang
- modes de chasse
- honneurs, trophées, cotations

FRAIS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce prix inclut les séances de formation, l'épreuve théorique, l'épreuve pratique et l'assurance :

- tarif normal : 50 €
- gardes particuliers, conducteurs UNCR, moins de 25 ans : 34 €
- jeunes permis (moins d'un an) : 15 €
- élèves en lycée agricole : 5 €
- participation à une séance d'entraînement au tir : 5 € (à régler au stand de tir)

ORGANISATION

Les **séances théoriques** se déroulent à la FDC 61 - La Briqueterie - 61310 SILLY-EN-GOUFFERN le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Les **séances pratiques** se déroulent au Centre de Tir Argentan - Réage du Coqueret - 61200 ARGENTAN

Pour s'inscrire et pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au responsable ADCGGO :

Maxime MALLET - 980 impasse de la Gloriette - 61700 DOMFRONT EN POIRAIE

06 26 21 01 69 - mallet.max2@gmail.com